

Il y a trois ans, je suis allé en Afrique orientale britannique avec le ministre des Finances. Il représentait alors l'opposition au sein du parlement canadien. Je l'ai entendu prononcer devant le parlement du Kenya un discours où il reprochait aux libéraux d'avoir essayé de s'arroger l'autorité et les droits du pouvoir législatif. Beaucoup de gens ont considéré qu'il avait réalisé un tour de force, mais je constate avec surprise aujourd'hui que le gouvernement même dont il fait partie essaye de faire justement ce contre quoi il s'élevait.

M. Tucker: Bien pire.

M. Low: Durant les dix ans que j'ai occupé le poste de trésorier provincial de l'Alberta, j'ai en maintes occasions recouru à des mandats spéciaux, comme nous les appelons, pour faire face à des cas urgents que l'assemblée législative n'avait pas prévus. Mais chaque fois que nous avons utilisé des mandats, nous avons pris soin de fournir à l'assemblée législative l'occasion d'exprimer son approbation ou sa désapprobation. Si elle désapprouvait la mesure prise, nous trouvions un moyen de mettre la force de l'opposition à l'épreuve.

Rien de tel dans le présent cas et, à mon sens, le gouvernement a eu tort et il doit prendre garde. S'étant engagé dans cette voie et s'étant rendu compte de son erreur, le gouvernement devrait s'arrêter là. Je supplie le ministre de la Justice, qui défend actuellement l'attitude du gouvernement, de se demander sérieusement s'il ne devrait pas changer son plaidoyer, avouer son erreur et agir de la bonne façon, car ce qu'il fait en persistant dans cette voie, est de créer un précédent qu'il sera dangereux pour tout gouvernement de suivre à l'avenir. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit: si le gouvernement adopte cette ligne de conduite et peut dépenser des dizaines de millions de dollars, peut-être un milliard,...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce sera un milliard.

M. Low: ... avant que le Parlement ait une autre occasion d'en discuter et d'en débattre, je déclare alors que ce sera une des violations les plus sérieuses des droits du Parlement. Je me rallie aux protestations qui se sont fait entendre aujourd'hui sur cette manière inhabituelle de procéder. Elle est très certainement inhabituelle et ne peut être justifiée par aucun argument qui a été présenté. Si l'on proposait une motion, je me verrais forcé de voter de manière à désapprouver le gouvernement d'avoir adopté cette manière de faire, à moins qu'il n'ait le courage de revenir en arrière, de reconnaître son erreur et d'adopter une autre manière de

[M. Low.]

procéder qui donnerait au Parlement l'occasion de dire s'il approuve le montant du mandat du gouverneur général.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je ne pense pas avoir entendu, depuis douze ans que je siége au Parlement, des arguments de si peu de poids... (*Exclamations*)... ou assisté à une tentative semblable pour grossir à la dernière minute un incident qui n'a aucun fondement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Pickersgill: En sommes-nous à la dernière minute?

L'hon. M. Fulton: On peut se faire une idée de la validité de cette argumentation en se reportant aux paroles prononcées par le chef de l'opposition à propos de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. En parlant de l'attitude de l'honorable député à l'égard d'une question de cette nature, il a dit que nous reconnaissons tous sa sincérité. Je demande à mes honorables amis de l'opposition s'ils reconnaissent sa sincérité, il y a deux ans, au cours du débat sur le pipe-line? (*Exclamations*)

L'hon. M. Pearson: On m'a posé une question et je voudrais y répondre.

L'hon. M. Fulton: J'étais ici à ce moment-là. J'ai livré la lutte du même côté que l'honorable député et je sais ce qu'ont dit ceux qui faisaient alors partie du gouvernement à propos de sa sincérité.

L'hon. M. Pearson: Je pose la question de privilège, monsieur le président. L'honorable député m'a posé une question et a tenté de rattacher cette question aux motifs qui nous inspirent. La réponse est affirmative; nous reconnaissons tous que nous avons respecté la sincérité de l'honorable député.

L'hon. M. Fulton: Je dois, évidemment, accepter la parole de l'honorable député. Je ne puis qu'ajouter qu'ils ont choisi un moyen très bizarre d'exprimer leur respect.

Une autre preuve de la validité de ce que je prétends si vraiment nous manquions de preuve quant à l'inanité de cette argumentation nous est offerte par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre dans le dernier discours qu'il a prononcé à ce sujet il y a quelques instants. Il a dit qu'un journaliste est venu le trouver après qu'il eut soulevé la question; évidemment, le 30 janvier, quand il l'a soulevée, il n'avait rien trouvé à redire à ce sujet sur le moment; c'est du moins ce qui ressort de ses observations. Le journaliste lui a dit: "Nous n'avons rien écrit à ce sujet, n'est-ce pas?"